

Flers Agglo

Communauté d'agglomération

Date	Délibération	Nature	Folio n°
27.06.2024	2024-1153	7.4	
RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT			

SEANCE N° 23 DU 27 JUIN 2024

71 questions, numérotées 2024-1147 à 2024-1217

DÉLIBÉRATION

FLERS AGGLO NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE AU COMMERCE SITUÉ EN VILLE ACV ET COMMUNES PVD ET QUARTIER QPV

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo, sauf pour les questions n° 2024-1176 à n° 2024-1184, présidées par Gérard PIERRE, doyen d'âge.

Coutre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge).

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompiere), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leila HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECC (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Sainte Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompiere), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Françoise GRASSET (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Stéphane JENVRIN (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERP (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Alexandra TERTRE	Sandrine DESTAIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Mandant	Mandataire	Questions
	Thierry AUBIN	Jérémy PREVOST	Béatrice GUYOT	Yves GOASDOUE	Ensemble de la séance
	Daniel BIGEON	Omar AYAD	Thierry RAUX	Jacky ALLEAU	
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	Michèle GUICHETEAU	Emmanuel LE SECC	
	Sylvie THIEULENT	Jean-Claude DORSY	Chloé EUSTACHE	Frédéric LECHEVALIER	
	Stéphane TERRIER	Chantal CORVEE	Leila HARDY	Bruno ASSELOT	
	Alain LANGE	Eliane DENIAUX	Lori HELLOCO	Vincent BEAUMONT	
	Annick ROBIN-MOITRY	Gaëlle PIOLINE			

Excusés : José COLLADO (2024-1147 à 2024-1152), Dominique ARMAND (2024-1162 à la fin), Michel DUMAINE et Régine POTTIER (2024-1174 à la fin), Subay SAHIN (2024-1176 à la fin), Kévin LEGEAY, Yvette LERICHOMME, Jean-Louis PELLERIN et Didier VIECELI (ensemble de la séance)

Absents : Angela PRESSE (2024-1147 à 2024-1152) – Xavier DE SAINT POL, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Emmanuelle BERGOT, Marilyne CORREYEUR, Jean-Luc LEPORTIER et Charlie LETETREL (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants	Question	Présents	Votants
2024-1147 à 2024-1152	45	58	2024-1176 à 2024-1184	42	55
2024-1153 à 2024-1161	47	60	2024-1185 à 2024-1197	43	56
2024-1162 à 2024-1173	46	59	2024-1198	43	55
2024-1174 et 2024-1175	44	57	2024-1199 à la fin	43	56

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
10.06.2024 pour délibération 2024-1156 et 21.06.2024	18 H 25	Véronique NOËL	21 H 25	28.06.2024	02.07.2024

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Economie		21	11.06.2024	4	
CONSEIL	Séance	23	27.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				7	2024-1153

OBJET

FLERS AGGLO - NOUVELLE AIDE FINANCIERE AU COMMERCE SITUE EN VILLE ACV ET COMMUNES PVD ET QUARTIER QPV

YZ/NLH/EA

Chers Collègues,

Suite aux délibérations n° 2023-826 du 13 avril 2023 et n° 2023-945 du 12 octobre 2023 et en complément des dispositifs :

- à la création et la reprise de commerce Start Coup de Pouce de la Région Normandie et Bonus Coup de Pouce de Flers Agglo,
- des aides à la modernisation de commerces, prévues dans le règlement OCM-ACTe établi par le Pays du Bocage en lien avec la Région Normandie, le Département et les EPCI concernés,

et à la condition que le projet ne soit pas éligible au Start Coup de Pouce de la Région (et Bonus Coup de Pouce de Flers Agglo) ou au dispositif OCM-ACTe,

il est proposé une aide exceptionnelle de **Flers Agglo pouvant être versée à un créateur ou repreneur de commerce ou commerçant déjà installé situé dans le périmètre ORT d'une commune ACV ou PVD (Petites Villes de Demain) et/ou dans un quartier QPV.**

Cette aide est réservée au commerce sédentaire et comprenant nécessairement une devanture commerciale.

Pour pouvoir en bénéficier, le projet devra être considéré comme stratégique par Flers Agglo au motif que le projet :

- concourt à sauvegarder un type d'activité commerciale sur la commune,
- ou propose une activité jugée innovante (non présente sur la commune et répondant à un service de proximité souhaitée par la commune),
- et/ou concourt à la reprise d'une cellule vacante,

Une liste des dépenses éligibles et d'exclusions viennent préciser le dispositif.

Minimum de dépense : 2.000 €.

Le montant de cette aide forfaitaire est de 50 % du montant dans la limite de 5.000 € maximum.

Cette aide pourra être versée sur la base de l'instruction du service Economie de Flers Agglo après passage en comité.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	27.06.2024	2024-1153	7.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Ce comité est constitué des membres suivants : Président de Flers Agglo, Vice-Président à l'économie de Flers Agglo, et selon les communes, le maire-adjoint en charge du commerce et/ou l' élu en charge de la politique de la ville dans les quartiers QPV.

Les pièces demandées pour le dossier :

- Un Kbis,
- L'ensemble de vos devis,
- Des photos avant travaux,
- Le RIB de l'entreprise.

Une visite post – travaux sera organisée avant paiement de la subvention.

Dépenses éligibles :

projet qui :

- concourt à sauvegarder un type d'activité commerciale sur la commune,
- ou propose une activité jugée innovante (non présente sur la commune et répondant à un service de proximité souhaitée par la commune),
- et/ou concourt à la reprise d'une cellule vacante,
- et à la condition que le projet ne soit pas éligibilité au Start Coup de Pouce de la Région (ou Bonus) ou au dispositif OCM-ACTe.

et concerne :

- des travaux de modernisation et de réhabilitation (y compris d'une cellule commerciale vacante) d'aménagement des locaux d'activités hors simple renouvellement ;
- la construction ou extension de locaux ;
- l'acquisition et l'installation de matériels et équipements neufs immobiliers (ex : cuisine professionnelle hors petits équipements) ;
- les travaux d'aménagements extérieurs et/ou intérieurs afin de favoriser l'accessibilité des commerces (mobilités, handicaps, etc.) ;
- l'acquisition et l'installation de matériels et équipements neufs ;
- l'investissement permettant de s'engager dans une démarche vertueuse en matière
- environnementale et de gestion des énergies (sobriété énergétique, matériaux de
- qualité, maîtrise des fluides...) ;
- le matériel d'occasion sous réserve qu'il bénéficie d'une garantie

Dépenses non éligibles :

- Les dépenses d'acquisitions foncières et immobilières ;
- Les dépenses courantes d'entretien ;
- Les investissements financés par crédit-bail ;
- Les investissements immatériels ;
- L'achat de véhicule de transport ;
- Le matériel d'occasion hors garantie.

Secteurs non éligibles :

- entreprises du BTP sauf si les investissements concernent la modernisation ou création/reprise d'un espace de vente à destination des habitants du territoire.
- le secteur médical et paramédical (y compris les pharmacies, les taxis ambulanciers), les bureaux de tabacs, les agences prestataires de service (auto-écoles, agences immobilières, de voyage ...), les activités de service à la personne (portage de repas, ménage ...), les activités financières (banques, assurances...), le commerce de gros, les succursales et locaux de commerces essentiellement basés sur la livraison (dark stores), les laveries automatiques.

Un bilan de cette action sera fait au Conseil Communautaire annuellement.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** de la mise en place de cette nouvelle aide financière de Flers Agglo au commerce.
- 2 – AUTORISER** les crédits à hauteur de 20.000 € TTC par an.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La Secrétaire de séance,



Véronique NOËL



Le Président,



Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240627-2024-1153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024